

Licence professionnelle

Manager et développer une entreprise artisanale

Domaine : droit, économie et gestion

Mention Métiers de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une entreprise artisanale.

Crédits : 60 ECTS code LP119 (n° 20161103 *diplôme habilité arrêté du 24 août 2016 pour 3 ans*)

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau II **bac+3**

Objectifs et compétences visées

Etre en capacité de diriger une entreprise de petite taille : stratégie, conduite opérationnelle, veille sur les marchés et les évolutions techniques des métiers ainsi que consolidation des savoir-faire liés à la transmission des valeurs propres à l'artisanat et à la petite entreprise. La licence professionnelle vous accompagnera dans le développement de vos compétences entrepreneuriales pour vous permettre de créer, développer ou reprendre une entreprise artisanale ou une petite entreprise :

- Définir une méthodologie de collecte et de traitement de l'information adaptée à l'entreprise et au champ de veille défini ;
- Connaître l'approche processus d'une organisation ;
- Mettre en oeuvre des outils de gestion des organisations et de gestion des processus ;
- Connaître les caractéristiques de la TPE ;
- Savoir appréhender la posture d'entrepreneur requise pour la conduite d'une TPE ;
- Connaître les différentes contraintes financières d'une entreprise : de la gestion des équilibres financiers à l'analyse des opérations d'investissement et de financement ;
- Savoir interpréter les indicateurs d'un tableau de bord ;
- Concevoir et assurer la mise en oeuvre d'un plan d'action commercial ;
- Préparer et conduire un entretien de vente et une négociation ;
- Analyser un marché ;
- Formaliser une stratégie marketing et un positionnement ;
- Identifier la contribution de la GRH à la performance globale de l'entreprise ;
- Repérer les champs d'intervention spécifiques des managers dans la gestion de leurs collaborateurs ;
- Savoir utiliser les principaux outils à disposition des managers pour la gestion de collaborateurs ;
- Savoir qualifier un contrat et maîtriser sa conclusion ;
- Savoir repérer les compétences à mobiliser dans le cadre d'un projet, d'une mission et plus largement d'un emploi ;
- Savoir définir les besoins en formation et ainsi conduire son plan d'amélioration des compétences ;
- Savoir maîtriser et utiliser un outil de management de projet (AGIR) ;
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication.

Débouchés

Direction ou fonction d'encadrement dans une petite entreprise ou une entreprise artisanale.

Code ROME le plus proche :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Public concerné

Artisans, conjoints d'artisans, salariés, auxiliaires familiaux, demandeurs d'emploi, de manière générale des personnes qui ont vocation à diriger ou à encadrer des entreprises préférentiellement de type artisanal ou de petites entreprises.

Conditions d'accès

L'admission se fait sur dossier de candidature et entretien

(dossier téléchargeable sur www.cnam.re) cf. renseignements et inscriptions p. 4

- Etre titulaire d'un Bac+2 (titre ou diplôme de niveau III) ;
- Etre inscrit à la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat et/ou au RCS OU pour les demandeurs d'emploi, être inscrit à pôle emploi ;
- Etre porteur d'un projet de management d'une entreprise artisanale ;
- Avoir passé l'entretien de pré-sélection avec succès.

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

Calendrier prévisionnel 2017-2018

	semestre 1	semestre 2
Dépôt des candidatures avant le lun. 5 février 2018		
Début des cours	lun. 12/02/2018	lun. 17/09/2018
Interruption des cours	-	17/12/2018
Reprise des cours	-	7/01/2019
Fin des cours	ven. 22/06/2018	ven. 15/02/2019
Semaine de révisions	sem. du 25/06/2018	sem. du 18/02/2019
Examens 1ère session	sem. du 09/07/2018	sem. du 25/02/2019
Examens 2nde session		avril 2019 (à définir)

**** Document non contractuel - les informations contenues peuvent donner lieu à des modifications ****

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Année 1 (38 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS - fév. 2018 à fév. 2019						
GFN101	Finance d'entreprise : Initiation à la gestion financière	6	cours + TP		1	b
SEMESTRE 1 - fév. 2018 à juin 2018						
CNE147	Connaissance et culture des métiers de l'artisanat	4	cours + TP		3	
DNF001	Certificat informatique et internet niveau 1 (C2i)	4	TP		1	c
ESC103	Veille stratégique et concurrentielle	4	cours + TP		1	
USMP02	Gestion des hommes I	4	cours + TP		1	Eq.
SEMESTRE 2 - sept. 2018 à fév. 2019						
ACD109	Négociation et management des forces de vente : approfondissements	4	cours + TP		1	
DRA103	Règles générales du droit des contrats	4	cours + TP		1	
USMP01	Management des processus et organisation de l'entreprise	4	cours + TP		1	Eq.
US174A	Management des compétences	2	cours + TP		3	d
US174C	Management de projet	2	cours + TP		3	d

Année 2 (20 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1 - mars 2019 à juin 2019						
USM501	Anglais professionnel	2	cours		1	a
UAM501	Projet tuteuré	12	rapport		3	e
UAM502	Mémoire professionnel	6	rapport		3	f

BLOC 1 : GFN101, DNF001, ESC103, USMP02, ACD109, DRA103, USMP01 et USM501

BLOC 2 : CNE147, US174A et US174C

BLOC 3 : UAM501 et UAM502

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam

(se rapprocher du service accueil)

(1) coefficients appliqués dans le calcul de la moyenne générale pondérée

(cf. conditions de délivrance par compensation).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

b. L'UE GFN101 comporte une évaluation intermédiaire à la fin du premier semestre qui compte pour 50% de la note finale.

c. DNF001 - Cette UE comporte une double évaluation :

- une épreuve théorique de validation des compétences sur la base de réponses apportées à un questionnaire couvrant les 5 domaines du référentiel national. Un domaine est acquis avec un score d'au moins 50 %. Pour l'obtention du C2i, la partie théorique est acquise si chaque domaine est acquis.
- 3 épreuves pratiques + 2 projets à rendre, couvrant les 5 domaines de compétences spécifiques et instrumentales du référentiel national. Une présentation orale succincte des projets est organisée par l'enseignant en charge de l'UE. Pour l'obtention du C2i, la partie pratique est acquise si au moins 100 % de ces items sont validés.

d. L'apprentissage de ces 2 modules est basé sur AGIR, un outil informatique simple et opérationnel de conduite de projet, mobilisant deux méthodes : AGIR Projet (gestion de projet) et AGIR Compétences (gestion des compétences). Chacun des modules proposés se déroule de façon identique, alternant deux jours non consécutifs de face-à-face pédagogique et un jour de travail personnel encadré d'application pratique (3 jours - 21h).

- Jour 1 (en présentiel) : apports de notions et méthodes essentielles en relation avec la question posée, préparation du travail d'application à réaliser pour le jour 3.
- Jour 2 (en autonomie guidée) : transfert des connaissances acquises dans la réalité du projet à partir d'un travail personnel encadré d'application pratique.
- Jour 3 (en présentiel) : présentation individuelle des travaux d'application, synthèse du module autour des facteurs clés de succès et des écueils à éviter, remise au participant d'un mémo complet.

Projet tuteuré

e. Pour l'élève il s'agit de mettre en pratique les méthodes de pilotage de projet (US174C) et de management des compétences (US174A) au regard d'un projet entrepreneurial personnel ou découlant de son stage d'au moins 4 mois (public en apprentissage ou demandeur d'emploi) ou de son contexte professionnel, tout en le confrontant aux réalités de terrain et en y agréant les connaissances théoriques acquises au cours du parcours de formation. Le suivi de ce projet sera effectué par un enseignant chargé d'apporter une guidance méthodologique. Le projet tuteuré vise à l'application des méthodes appréhendées dans l'US174C et l'US174A à travers l'outil AGIR dans le cadre d'un projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise.

Il est clôturé par une soutenance sur la conduite d'un projet entrepreneurial opéré durant la formation et la remise d'un rapport méthodologique issu directement de l'application informatique (matrice Excel) des deux méthodes AGIR : projet et compétence. La note finale attribuée à l'élève pour le projet tuteuré sera la moyenne du rapport méthodologique issu de l'outil informatique AGIR (écrit) et de sa soutenance (oral).

Mémoire professionnel

f. Le mémoire professionnel vise à traiter une problématique rencontrée (dans le cadre d'une activité professionnelle en lien avec le management d'une entreprise ou lors d'un stage de 4 mois minimum pour le public demandeur d'emploi) et mettant en évidence les apports de la formation et la capacité à prendre du recul, de la hauteur.

Le mémoire ainsi produit, d'une trentaine de pages, fera l'objet d'une soutenance. La note finale attribuée à l'élève pour le mémoire professionnel sera la moyenne du mémoire rédigé (écrit) et de sa soutenance (oral).

Anglais et test Bulat

a. L'obtention du diplôme est soumise à la validation du module d'anglais et l'élève doit justifier d'au moins 75% de présence aux cours, en plus de la réussite aux examens prévus pour le module. L'élève peut s'il le désire se présenter aux épreuves pour valider à minima le niveau 1 du Bulat, test d'anglais reconnu par le CECRL.

L'échec au Bulat n'est pas réducteur pour l'obtention du diplôme.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Justifier des conditions d'accès et de pré-requis

Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**

2. Validation des enseignements (UE)

par compensation : En application de l'article 10 de l'arrêté du 17/11/1999, la licence professionnelle est décernée aux élèves qui ont obtenu à la fois :

- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux unités d'enseignement pondérées des 3 blocs (cf. parcours de formation p.2). Il n'y a pas de note éliminatoire. Dans l'hypothèse où l'élève n'obtient pas une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20, il se verra proposer un rattrapage des modules pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20. Il pourra toutefois conserver, à sa demande, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 8/20 (sauf pour les modules US174A et US174C).
- une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 au bloc 3 (cf. parcours de formation p.2).

L'échec à la certification C2i et au test Bulat n'est pas rédhibitoire pour la délivrance de la Licence professionnelle.

Les unités d'activité (UA) et les unités validées par la voie de la VAE ou de la VES sont exclues du dispositif de compensation.

Dans la mesure où les élèves du Cnam ne sont pas en formation initiale, ils s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières de formation. Ainsi, lorsque l'élève n'a pas satisfait aux exigences d'obtention de la licence professionnelle, l'élève conservera le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, permettant, par capitalisation, l'attribution des crédits correspondants à l'UE validée. Une attestation lui sera délivrée.

Pour en savoir plus, <http://cne-cnam.fr/>

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi en journée de 8h30 à 16h30 à raison de 2 à 3 jours par semaine et 7 heures par jour.

Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement en face-à-face pédagogique, en accompagnement et travaux dirigés.

Pour les modules US174A et US174C, les cours se déroulent du lundi au vendredi en journée de 7 heures sur 3 jours (cf. parcours de formation p.2).

La présence en cours est obligatoire et conditionnera l'autorisation de vous présenter aux examens.

Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. Vous avez la possibilité d'avoir accès aux supports de cours et aux vidéos de regroupements via notre plateforme de télé-enseignement. Attention, l'accès aux ressources pédagogiques (vidéos et supports de cours) ne dispense pas de la présence requise en cours. Tous les cours se déroulent au centre régional du Cnam de La Réunion au Port.

Le planning est consultable sur le site www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

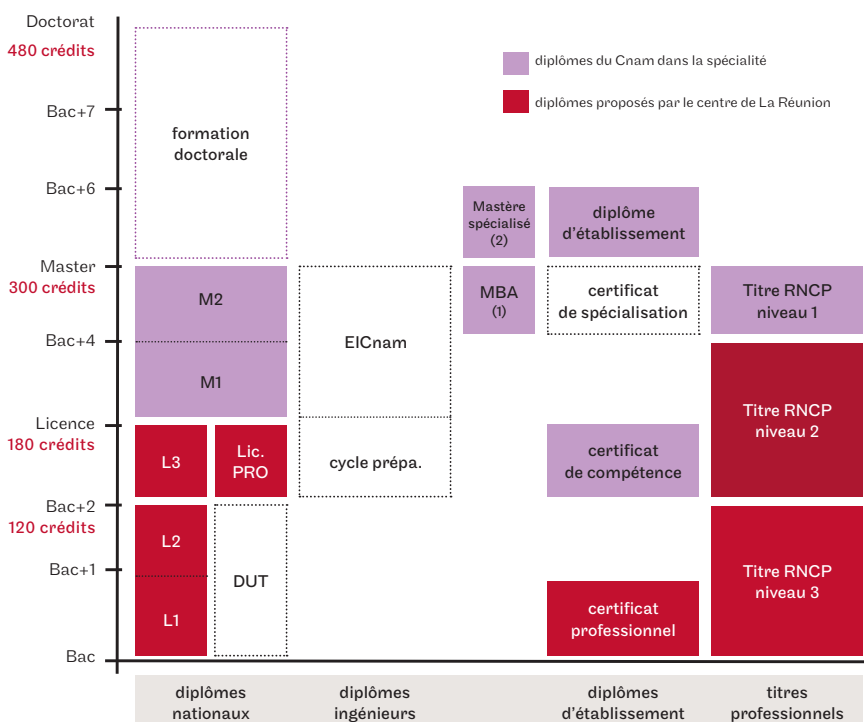
(cf. détails parcours de formation p.2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE. Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Diplômes du Cnam en *Management et organisation du travail et de l'entreprise*



Cas particuliers de validation des unités US174A et US174C

Pour chacun de ces 2 modules, il y a 2 modalités d'évaluation : l'une à l'écrit, l'autre à l'oral.

- écrit** : note de synthèse issue de l'outil informatique AGIR (non rédigée) ;
- oral** : restitution devant le groupe en J3 (jour 3).

(cf. détails parcours de formation p.2)

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re

Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Dépôt des dossiers de candidature : avant le **5/02/2018**
- Démarrage de la formation : **12/02/2018**
- Fin des cours : **28 juin 2019**

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, téléchargez le dossier de candidature de la *Licence professionnelle Manager et développer une entreprise artisanale* sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas admission. **Un entretien de motivation** avec un jury d'admission composé de référents de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du centre régional du Cnam conditionnera votre sélection. A l'issue de votre sélection définitive, vous devrez procéder à votre inscription auprès du centre régional du Cnam en rapportant au service accueil l'ensemble des pièces décrites ci-contre.

Retournez le dossier de candidature à l'attention de :

Mme Muriel MANENT ou Mme Nadège PICARD :
URMA Centre de Formation de St Gilles-les-Hauts
1, route de l'Eperon
97435 SAINT GILLES-LES-HAUTS



Pour tout renseignement, contactez le service accueil du centre régional du Cnam :

- ◇ par téléphone au 0262.42.28.37
- ◇ par mail à : info@cnam.re
- ◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

ou le service Formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion :

- ◇ par téléphone au 0262.55.68.55
- ◇ par mail à : veronique.etheve@cm-reunion.fr

Pièces à fournir

- dossier de candidature dûment complété (*)
(disponible sur www.cnam.re)
- dossier d'inscription dûment complété (transmis après sélections)
- un CV détaillé à jour + lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- l'attestation d'enregistrement auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et/ou relevé K-bis de moins de 3 mois
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux

(*) **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Lieux de formation

Centre régional du Cnam de La Réunion – Antenne Centre national de l'entrepreneuriat de La Réunion

18, rue Claude Chappe

ZAC 2000

97420 LE PORT

Tel. : 0262 42 28 37

Fax : 0262 55 68 27

**“Ma réussite,
c'est le cnam !”**



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond

tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46

permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Valérie GASTAUD
vgastaud@cnam.re

1, rue Sully Brunet

Tél. 0692 69 60 81

permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi